

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L' EGLISE**

Séance du 14 avril 2021

N° 2021 - 13

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de la convocation
le 8/04/2021

Date d'affichage
le 8/04/2021

Objet de la délibération 2021-13 :
Adoption du procès-verbal des
décisions du 26 février 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
le 21 AVR. 2021

et publication ou notification
du 21 AVR. 2021

L'an deux mil vingt et un et le 14 avril à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine.

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur METHON Rodolphe qui a donné procuration à Madame BLANC Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame DELMAS Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du
26 février 2021**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 26 février 2021, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité.

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 15 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Fait et délibéré, le 14 avril 2021,
Au registre sont les signatures pour copie conforme


Maire de Sanssac l'Eglise

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021_13-DE
Regu le 21/04/2021



DE
SANSSAC L'ÉGLISE

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 26 février 2021 à 20h15**

Étaient présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Mr BARRET Denis est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h15.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : 2021-5 Approbation du procès-verbal des décisions du 29 janvier 2021

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix pour
Adopte le procès-verbal des décisions du 29 janvier 2021

Affaire n° 2 : 2021-6 Création du CDD saisonnier suite à fin de contrat d'apprentissage

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix pour
Autorise le maire à recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier à compter du 1^{er} septembre 2021.

Affaire n° 3 : 2021-7 Déclaration du conseil municipal contre la suppression d'une classe à l'école

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix pour

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021_13-DE
Regu le 21/04/2021

Attire l'attention de Mme la Directrice d'Académie sur l'évolution des effectifs afin que la fermeture de classe annoncée ne soit pas définitive, et il reste mobilisé sur la volonté de faire vivre l'école dans l'intérêt exclusif des enfants.

Affaire n° 4 : 2021-8 Autorisation du lancement de la phase de maîtrise d'œuvre de conception de la mairie

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 12 voix pour,
2 contre : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille
1 abstention : GIRAUD Corinne

Approuve le lancement du projet de réimplantation de la mairie pour la phase d'ouverture du marché de maîtrise d'œuvre de conception.

Autorise le maire à ouvrir les procédures nécessaires.

Le marché se conclura en fonction de l'attribution ou non des subventions, ce qui impliquera que le conseil municipal se prononce sur la réalisation ou non du projet ultérieurement.

Affaire n° 5 : 2021-9 Dépôt de la demande de subvention à la Région pour le projet de construction de la mairie

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 12 voix pour,
3 abstentions : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, GIRAUD Corinne

Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Ambition Région, à hauteur de 35 % du HT soit 371 880 €

Affaire n° 6 : 2021-10 Dépôt de la demande de subvention au conseil départemental pour le projet de construction de la mairie

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Suffrages exprimés : 12 voix pour,
3 abstentions : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, GIRAUD Corinne

Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au conseil départemental, dans le cadre du dispositif du 43-11 2021.

Affaire n° 7 : 2021-11 Correctif sur la dénomination de 3 rues

Rapporteur : Mr MAZOYER Gérard,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix pour
Dénomination de 3 rues mal orthographiées ou mal adressées :
La rue de la source de Barret devient **rue de la Source**
Rue de Fonlade devient **rue de Font-Lade**
Création d'une nouvelle voie sur le lieu de Barret : **Allée de Barret**

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021_13-DE
Regu le 21/04/2021

Affaire n° 8 : 2021-12 Motion portant l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité

Rapporteur : Mr BOYER Joseph,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix pour

Valide la motion proposée par l'ensemble des fédérations syndicales représentatives du secteur français des industries électriques et gazières sur l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité.

La séance est levée à 23 h 30.

SANSSAC L'EGLISE, le 8 mars 2021

Le maire,

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "MAIRIE DE SANSSAC-L'ÉGLISE" at the top and "(Hte-Loire)" at the bottom, separated by two small stars. The center of the stamp features a heraldic coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink that reads "BERAUD Jean-Yves".

BERAUD Jean-Yves

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021_13-DE
Regu le 21/04/2021

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021_13-DE
Regu le 21/04/2021